

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

Réuni le jeudi trois avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Madame GUÉRU, Monsieur BONNOT.

Étaient absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2024

- Budget M57 : les résultats de l'année 2024 montrent un excédent de 241 339.82 € en section de fonctionnement et un déficit de 41 563.63 € en section d'investissement et des résultats cumulés de 641 677.57 € en section de fonctionnement et de – 87 858.42 € en section d'investissement.
- Budget M49 : les résultats de l'année 2024 montrent un excédent de 22 337.82 € en section de fonctionnement et un excédent de 203 283.82 € en section d'investissement et des résultats cumulés de 46 120.53 € en section de fonctionnement et de 306 307.09 € en section d'investissement.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2024

- M57 : en section de fonctionnement et en section d'investissement, les résultats sont en concordance avec ceux du compte de gestion.
- M49 : en section de fonctionnement et en section d'investissement, les résultats sont en concordance avec ceux du compte de gestion.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

❖ M57 :

Le conseil,

- vu les restes à réaliser en dépenses : 195 684.00 €,
- vu le déficit en section d'investissement : 87 858.42 €,
- vu l'excédent en section de fonctionnement : 641 677.57 €

décide d'affecter les résultats comme suit :

- 87 858.42 € en dépenses d'investissement à l'article 001,
- 283 542.42 € en recettes d'investissement à l'article 1068,
- 358 135.15 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.

❖ M49 :

Le conseil,

- Vu les excédents en section de fonctionnement et en section d'investissement, décide d'affecter ces résultats dans leur section respective à savoir :
- 46 120.53 € en recettes de fonctionnement à l'article 002,
- 306 307.09 € en recettes d'investissement à l'article 001.

VOTE DES TAXES

Le conseil a voté, à l'unanimité, le maintien du taux des taxes à savoir :

.../...

.../...

- Taxe sur le foncier bâti : 32.67 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %
- Taxe d'habitation : 19.35 %
- CFE : 26 %.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2025

a) Budget M57 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 382 291.61 € et en section d'investissement, il s'équilibre à 1 332 154.04 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

D'autre part, il est décidé d'autoriser le Maire, à procéder également à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au taux de 7.5 % pour l'année 2025, conformément à la délibération du conseil municipal du 06 avril 2023 qui mettait en place la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

b) Budget M49 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 222 472.37 € et en section d'investissement, il s'équilibre à 395 771.09 €.

Ce budget est voté à l'unanimité.

D'autre part, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de l'eau comme suit :

- de 2.53 € à 2.95 € le m³,
- l'abonnement de 18.29 € à 25.00 €.

VOTE DES SUBVENTIONS

12 000.00 € ont été inscrits au budget et répartis pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

RÉVISION DES TARIFS

a) Cantine

À compter de la prochaine rentrée scolaire 2025-2026, les tarifs subiront une hausse de 0.05 € pour les élèves et de 0.10 € pour les adultes.

b) Garderie périscolaire

Les tarifs augmenteront de 0.05 € à partir du 1^{er} septembre 2025.

CONVENTION D'EXPOSITION À LA MAISON ALAIN-FOURNIER

Le Maire donne lecture de la convention d'exposition à la maison Alain-Fournier entre la Commune de Nançay et les artistes du 1^{er} mai au 30 septembre 2025.

CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGE

Après lecture du modèle de convention, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement entre la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et ses Communes membres dans le cadre du Contrat Hors Foyer.

La Commune achètera 18 corbeilles et la Communauté de Communes Sauldre et Sologne versera 400.00 € par équipement pour les corbeilles de tri dans les espaces publics.

CONVENTION DE SERVICE COMMUN MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Après lecture de la convention de service commun mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, basé à la Mairie d'Aubigny-sur-Nère, le conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

.../...

.../...

REDEVANCE ENEDIS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN 2025

Le Maire informe qu'ENEDIS propose de verser une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 289.00 € pour l'année 2025. Le conseil accepte.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Comme chaque année, la Commune versera 300.00 € au Conseil Départemental du Cher pour le fonds de solidarité pour le logement 2025.

INFORMATIONS

Le Maire signale :

- que depuis l'installation du cuivre, il n'y a pas eu d'écho, ni de réclamation,
- que les travaux d'installation des antennes avancent et que le résultat des tests sera connu courant du mois de juin 2025,
- qu'un de projet de voiture électrique en autopartage sera mis en place fin d'année 2025, début 2026.
- qu'une réunion aura lieu le mardi 15 avril 2025 concernant les travaux de rénovation énergétique de la mairie,
- que le positionnement du balisage des chemins communaux sera effectué la semaine prochaine.

Le Maire,